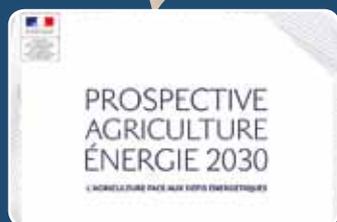


# CLER Infos #81

mars-avril 2011

## Service public de l'énergie: pourquoi? comment?



**06** Prospective Agriculture  
Énergie 2030



**18** Les Champions 2011  
de la Ligue EnR France



**19** AG du CLER du 25 au 27 mai  
à Lorient



**CLER**  
www.cler.org

# Le mot de...

**Johann Vacandare**, directeur de Quercy Énergies

**Joseph Bourez**, co-directeur de Polénergie

## Stop aux recherches sur les gaz de schistes

**Gard, Hérault, Aveyron, Lot, Ardèche... la liste des départements dans lesquels sont mises en place des recherches en vue de l'exploitation de gisements profonds de gaz – les «gaz de schistes» – ne cesse de s'allonger.**

Des associations locales, telles que Quercy Énergies et Polénergie, condamnent fermement ces programmes de recherche et se mobilisent pour s'opposer, tant que cela est encore possible, à ces projets nuisibles pour l'environnement.

La technologie «de fracturation hydraulique» employée s'est largement développée aux États-Unis et au Canada : elle implique un forage horizontal qui consiste à injecter à haute pression dans le puits un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques, ce qui a pour conséquence de fissurer les roches souterraines, libérant ainsi le gaz qui peut ensuite être extrait vers la surface.

Les dix années d'expérience nord-américaine sont sans appel : les dégâts environnementaux créés menacent directement la santé des populations locales. En cause, la pollution de l'air et des nappes phréatiques provoquée par la libération de produits hautement toxiques. Ils contribuent ainsi, plus encore que les autres énergies fossiles, à l'aggravation du changement climatique. Les développements de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables sont des solutions viables et non polluantes : nous pouvons donc légitimement nous interroger sur la nature mercantile de ces explorations au mépris des populations et des enjeux environnementaux.

L'État français, qui accorde des permis d'exploration alors qu'il s'est engagé au préalable dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, remet ainsi à nouveau en cause fortement le soutien aux solutions les plus performantes et les plus durables : y-a-t-il un pilote dans l'avion ? Faut-il encore voir ici la marque d'une déficience historique en matière de prévision et d'engagement à long terme sur une politique énergétique soutenable ?

Opter pour le gaz de schiste, c'est tourner le dos à l'ambition d'une société sobre, efficace et sereine dans le développement des énergies renouvelables.

Nous refusons évidemment cette perspective, comme le feront sans aucun doute tous ceux qui, chaque année, nous contactent pour s'informer sur les moyens de réduire concrètement leur consommation d'énergie et l'impact de leurs choix sur l'environnement !

### > En savoir plus

[www.quercy-energies.fr](http://www.quercy-energies.fr)

[www.polenergie.net](http://www.polenergie.net)

## Sommaire

2 Le mot de...

3-5 Actualités

6 Tribune

7-16 Dossier :

**Service public de l'énergie : pourquoi ? comment ?**

17 Veille réglementaire + Zoom sur...

18 Collectivités et énergies

19 Vie du réseau

20 Agenda + Chiffres clés

### CLER Infos,

Bimestriel édité par le CLER  
2, rue Jules Ferry - Bât. B  
93100 Montreuil  
[info@cler.org](mailto:info@cler.org)  
[www.cler.org](http://www.cler.org)



Responsable de la publication : Anne-Sophie Peyret-Rosa.

Gestion du dossier thématique : Christel Leca.

L'équipe du CLER Infos : R. Akouagna, F. Bissekri, R. Claustre, C. Leca, M. Moisan, S. Patout, A.-S. Peyret-Rosa, E. Porcher, Y. Régnier, J. Vormus.

Ont participé à ce numéro : Jean-Pierre Bompard, Joseph Bourez, Philippe Durieu, Didier Lenoir, Laurent Morelle, Fabienne Portet, Jean-Luc Rigo, Johann Vacandare, Michel Vauzelle, Julien Vert.

Création & réalisation graphique : L'Atelier/Fred Dupuis.

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.

Photos de couverture : © pedrosala - Fotolia.com ; ChristophWeller.

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME et du MEDDTL.

Le contenu de CLER Infos ne représente pas nécessairement l'opinion de l'ADEME et/ou du MEDDTL.



# France

## Baromètre des EnR : 2010, l'année de la maturité ?

Le baromètre 2010 «Les Français et les énergies renouvelables» est le 5<sup>e</sup> réalisé par l'ADEME depuis 2004. On y note comme les autres années un soutien quasi unanime : 97% des Français sont favorables à leur développement. Le sondage montre trois évolutions notables :

**La notoriété des énergies renouvelables** est constante pour la plupart d'entre elles, sauf pour le solaire, que les Français identifient de plus en plus largement, mais aussi pour l'hydraulique et la géothermie qui sont de moins en moins souvent cités. Cette méconnaissance correspond probablement à un traitement insuffisant de ces filières dans les institutions, les médias, mais peut-être aussi les associations et les professionnels. À nous de corriger cet injuste oubli.

L'ADEME décrit un **marché qui arrive à maturité** et qui se normalise, caractérisé par une notoriété élevée et stable, une perception moins positive qu'à ses débuts, une mise en avant dans les médias de dysfonctionnements et une ouverture du marché au-delà des pionniers : les motivations sont de moins en moins écologiques et de plus en plus économiques. L'ADEME souligne, dans ces conditions, «un enjeu de fiabilisation technique et un besoin d'accompagnement, de réassurance dans lequel les EIE ont un rôle important à jouer».

Mais la **baisse de popularité** est sans doute l'un des éléments marquants. Le sondage, réalisé en septembre 2010, commence tout juste à montrer les premiers effets des campagnes de dénigrement dont ont été victimes les énergies renouvelables et plus particulièrement le PV en 2010. Car à y regarder de près, l'impressionnante

constante part des Français favorables au développement des EnR cache une baisse des «très favorables» de 64% en 2009 à 51%, contrecarrée par une hausse des «assez favorables».

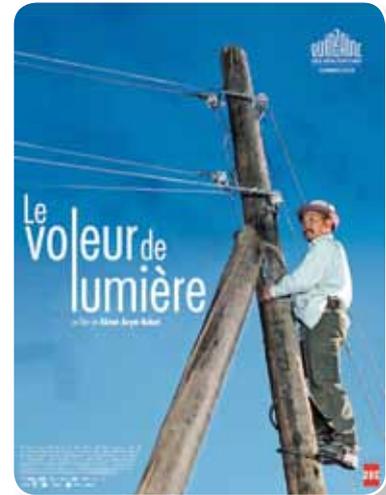
Les informations les plus caractéristiques concernent les EnR à développer en priorité : le solaire est en forte baisse (-8 points) et l'éolien en forte hausse (+10 points). Les campagnes sur le solaire, accusant son coût et des contre-références, ont largement été reprises dans les médias et ne sont pas sans impact sur la popularité de la filière. Le mouvement risque de se poursuivre étant donné l'actualité hivernale du photovoltaïque. À l'inverse, l'éolien est en forte hausse de popularité.

Mais qu'est-ce qui a changé entre les années 2008 et 2009, où l'éolien a connu de fortes baisses de popularité, et 2010 ? Le rythme d'installation ? Pas du tout : celui-ci est constant depuis 3 ans à un honorable, quoique légèrement insuffisant, 1 000 MW/an (au moins 1 300 MW/an seraient nécessaires pour atteindre les objectifs du Grenelle).

En revanche, sa place dans les médias a considérablement évolué. Les attaques ont été beaucoup plus rares, en quelque sorte «reportées» vers d'autres filières. Cela nous rappelle l'importance de la qualité des projets et de leur acceptation locale, mais aussi que les opinions se forment au moins autant par le traitement médiatique que par la connaissance réelle des projets et de leurs impacts.

### > En savoir plus

[www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=74490&ref=24691&p1=B](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=74490&ref=24691&p1=B)



## Un conte éolien sur grand écran

Le film «Le voleur de lumière», de Aktan Arym Kubat, est sorti en France au cinéma le 2 mars.

Synopsis: On l'appelle Monsieur Lumière. Dans ce village perdu au milieu des montagnes du Kirghizstan, loin du pouvoir et de l'économie, il entretient les lignes, trafique parfois les compteurs pour venir en aide aux plus démunis. Cœur ouvert et généreux, il ne leur apporte pas seulement l'électricité : il écoute, conseille, conforte les peines et tempère les disputes conjugales de ces villageois oubliés par la civilisation moderne.

Monsieur Lumière a un rêve : construire sur les montagnes des éoliennes pour alimenter toute la vallée en électricité. Mais il va devoir faire face à des hommes puissants et corrompus qui sont les nouveaux maîtres du pays.

Nous vous invitons à aller voir ce film, d'autant que les embuches et les blocages opposés par l'administration centrale Kirghize aux projets territoriaux de Monsieur Lumière sont moins éloignés de la situation française qu'il n'y paraît au premier abord...

### > En savoir plus

[www.levoleurdelumiere.com](http://www.levoleurdelumiere.com)

## Le biométhane carburant sur internet

Dans le contexte de l'injection très prochaine du biométhane dans le réseau de gaz naturel (réglementation et tarifs attendus entre mars et juin 2011), il paraissait indispensable de fournir les informations au grand public, aux professionnels et aux collectivités sur ce nouveau carburant. Le Club Biogaz vient donc de lancer son site interne, [www.biomethanecarburant.info](http://www.biomethanecarburant.info)

On y trouve des informations sur le biométhane carburant, ce que c'est, comment ça marche, le GNV (Gaz Naturel Véhicule) et les véhicules disponibles, l'approvisionnement en carburant, l'intérêt écologique et financier...

Seul biocarburant (ou organocarburant, terme plus exact) qui échappe aux critiques apparaissant de plus en plus fréquemment sur les organocarburants, accusés de provoquer notamment des changements d'affectations des sols et des concurrences avec les cultures alimentaires, le biométhane carburant peut être produit à partir des déchets. Il présente donc le double avantage d'une production écologique et d'une utilisation également vertueuse, puisque la combustion du gaz naturel ne produit pratiquement que de la vapeur d'eau et du gaz carbonique, et permet de réduire les pollutions de l'air dans les zones urbaines denses par exemple.

### > En savoir plus

[www.biomethanecarburant.info](http://www.biomethanecarburant.info)

## Un salon consacré au bâtiment

La première édition de Innovative Building se tiendra à Paris-Porte de Versailles (Pavillon 1) du 5 au 7 avril.

Les solutions proposées lors de ce salon ont pour but de :

- améliorer le fonctionnement et l'efficacité du bâtiment, en gérant l'énergie, la consommation d'eau, la qualité de l'air, le confort thermique...
- maîtriser les charges du bâtiment ;
- favoriser l'information et la communication par le flux d'informations au sein du bâtiment via la transmission d'images, de voix ou de données...
- développer et renforcer la sécurité des réseaux, des bâtiments et des occupants.

Douze conférences sont prévues sur des thèmes tels que: Comprendre et appliquer la réglementation thermique 2012 ; Faut-il anticiper la RT2020 et passer directement au bâtiment à énergie positive; Rénover sans se tromper; Bâtiments à énergie positive: conception, financement, exploitation ; Mener à bien un projet d'efficacité énergétique (bâtiments tertiaires et publics)...

### > En savoir plus

[www.innovative-building.fr](http://www.innovative-building.fr)

## Au revoir le CIELE

L'association bretonne CIELE (Centre d'Information sur l'Énergie et l'Environnement), installée à Rennes, vient d'être dissolue pour raisons économiques.

C'est la fin d'une aventure de 24 ans, avec un bilan très positif en ce qui concerne l'information et l'action sur les thèmes du traitement et de la réduction des déchets, des énergies renouvelables et des économies d'énergie: beaucoup d'idées qui sont maintenant intégrées par le grand public et que le CIELE a contribué à faire connaître.

Bon courage à toutes les personnes impliquées dans l'association !

# Intern



## 4<sup>e</sup> saison des Journées Européennes du Solaire

Campagne européenne d'intérêt général, les Journées Européennes du Solaire (JES) ont pour but d'attirer l'attention du public sur les atouts de l'énergie solaire.

L'édition 2011 se déroulera en Europe pendant la première quinzaine du mois de mai.

Pour la France, les JES auront lieu du 9 au 15 mai et représentent près de 2 000 événements et 50 000 visiteurs sur tout le territoire. L'organisation est coordonnée par l'association Enerplan, avec des partenaires tels que le CLER.

Si vous souhaitez organiser un événement ou bien découvrir, comprendre et débattre autour du solaire, rendez-vous sur le site français.

### > En savoir plus

[www.journees-du-solaire.fr](http://www.journees-du-solaire.fr)

Site de la campagne européenne,

[www.solardays.eu](http://www.solardays.eu)

# International

## Un scénario 100 % renouvelable en 2050

Début février, le WWF a publié son Rapport Énergie, fondé sur le scénario Ecofys, qui annonce comme possible un approvisionnement en énergie entièrement renouvelable d'ici 2050... et précise comment faire !

Sur la base de ce rapport, le WWF formule dix recommandations clés pour un futur énergétique 100% renouvelable, portant sur :

- **l'énergie propre** : développer les sources d'énergies renouvelables existantes ou nouvelles pour fournir suffisamment d'énergie propre pour tous d'ici 2050 ;
- **les réseaux** : partager et échanger cette énergie propre grâce aux réseaux interconnectés et aux marchés, en faisant la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques dans les différentes régions ;

- **la notion d'accès** : mettre fin à la précarité énergétique dans les pays en développement, en fournissant une électricité propre et en promouvant des pratiques durables telles que l'utilisation de fours efficaces pour tous ;

- **l'économie** : investir dans les énergies propres, renouvelables ainsi que dans les produits et bâtiments les moins énergivores ;

- **la nourriture** ;

- **les matériaux** : réduire, (ré)utiliser, recycler pour minimiser le gaspillage et économiser l'énergie. Développer des matériaux durables. Éviter le superflu ;

- **le transport** ;

- **la technologie** ;

- **la durabilité** : développer et renforcer des critères stricts de durabilité visant à s'assurer que les énergies renouvelables sont compatibles avec les objectifs environnementaux et de développement ;

- **les accords** : soutenir des accords ambitieux sur l'énergie et le climat pour fournir un cadre global et promouvoir une coopération internationale sur les énergies renouvelables et les efforts d'efficacité énergétique.

Rappelons que le WWF est l'un des signataires de la déclaration «100 % d'énergies renouvelables en Europe d'ici 2050». Celle-ci, initiée par Greenpeace, EREC et Eurofores compte plus de 50 signatures de réseaux d'ONG (tels que Inforse-Europe), d'associations européennes de l'industrie EnR (EWEA, EPIA...), de membres du Parlement européen et de sociétés du secteur efficacité énergétique et énergies renouvelables.

### > En savoir plus

- **Rapport du WWF téléchargeable sur [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) rubrique S'informer->Actualités (du 3 février 2011)**

- **Déclaration «100 % d'énergies renouvelables en Europe d'ici 2050» consultable sur**

- **[www.100percentrenewables.eu](http://www.100percentrenewables.eu)**
- **Cler Infos 80 sur les scénarios énergétiques**

# Appel à...

## ...projets IEE

Comme chaque année, la Commission européenne a publié son appel à projets Énergie Intelligente Europe (IEE). Il permet de financer des projets de promotion, de diffusion et de première application commerciale, mais ne concerne pas la recherche, la démonstration technologique ou les investissements. Les thématiques des projets sont, comme les autres années, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, les énergies renouvelables et des initiatives transversales (politiques intégrées de l'énergie, énergie dans le bâtiment). Les nouveautés concernent :

- les collectivités locales : pour compléter le mécanisme Elena (cf. Cler infos 76) qui vise essentiellement de très gros investissements

(plusieurs dizaines voire centaines de M€), IEE propose une assistance technique pour la mobilisation d'investissements locaux. Chaque euro d'aide de la Commission doit induire au moins 15€ d'investissement. Le montant de l'ingénierie financée doit être d'au moins 400 000€ et donc générer au moins 6 M€. L'opération doit s'inscrire dans une démarche forte de la collectivité (PCET) et si possible, concerner un territoire de 200 000 habitants. Par exception aux règles du programme IEE, les collectivités peuvent répondre seules ou en groupement national ;

- parmi les nouvelles thématiques, on trouve le déploiement du bâtiment à énergie positive («nearly zero energy» en langage européen),

les réseaux électriques et les énergies renouvelables, les économies d'énergie dans l'industrie ;

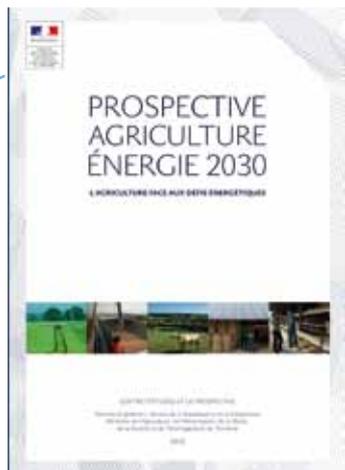
- enfin n'oubliez pas qu'il existe également des appels d'offre européens concernant des études techniques de potentiel d'économie d'énergie ou de production renouvelable, des évaluations des politiques nationales...

Sauf mention contraire, la date limite de remise des propositions est le 12 mai.

Pour vous accompagner, le CLER organise avec l'ADEME un atelier d'écriture de projets le 7 avril. à Paris. La participation est gratuite, mais réservée aux participants ayant déjà une idée de projet concrète et compatible avec le programme IEE.

### > En savoir plus

- **<http://ec.europa.eu/energy/intelligent>**
- **[www.cler.org](http://www.cler.org)**



## Prospective Agriculture Énergie 2030

**Julien Uert** et **Fabienne Portet**,  
Centre d'études et de prospective,  
Ministère de l'Agriculture

Comment l'agriculture s'adapterait-elle à une forte hausse du prix du pétrole ? Quelles sont les voies pour rendre la ferme France plus autonome sur le plan énergétique ? Quelles sont les opportunités en matière de production d'énergies renouvelables pour les exploitations agricoles ? Voici quelques-uns des enjeux qu'explore la prospective Agriculture Énergie 2030, pilotée par le Centre d'études et de prospective du MAAPRAT\*.

Les travaux ont réuni pendant un an une trentaine d'acteurs publics et privés d'horizons et de compétences variés. Ils ont fait l'objet d'un colloque de restitution le 19 janvier dernier au ministère, ainsi que d'un rapport final et d'une synthèse disponibles sur [agriculture.gouv.fr/agriculture-energie-2030](http://agriculture.gouv.fr/agriculture-energie-2030).

Après un diagnostic complet des enjeux énergétiques en agriculture, quatre scénarios d'évolution à l'horizon 2030 ont été construits.

Le premier scénario décrit une agriculture profondément transformée qui, face à un ensemble de contraintes externes (crise énergétique, délégitimation de l'État, contraction

des échanges commerciaux), s'adapte dans l'urgence. La stratégie est orientée vers le local et la sobriété énergétique, elle passe par la diversification à l'échelle des exploitations et des territoires. Les consommations d'énergie de la ferme France diminuent ainsi de 32% et les émissions de GES de 25% (hors changement d'affectation des sols) par rapport à 2006.

L'agriculture tend à devenir dans le deuxième scénario un secteur économique comme les autres et les clivages sont croissants au sein du monde agricole. Une « agriculture d'entreprise », sans soutien public et dont l'optimisation énergétique répond à une logique économique, cohabite avec une « agriculture multifonctionnelle », qui joue la carte de l'autonomie et des services environnementaux. Globalement, ce scénario aboutit à une réduction de 8% des consommations d'énergie par l'agriculture et de 11% des émissions de GES.

Dans le troisième scénario, la contrainte énergétique est moins forte et ce sont les enjeux d'alimentation et de santé qui dominent (pesticides en particulier). Il en résulte une légère baisse de la consommation d'énergie de l'agriculture (-12%), la réduction des intrants étant partiellement compensée par une utilisation accrue du machinisme agricole. Les émissions de GES diminuent de 10%.

L'agriculture connaît dans le quatrième scénario une grande transition énergétique et environnementale. Un fort consensus autour de la protection de l'environnement et du climat, ainsi que des politiques publiques adaptées, permettent d'avancer vers une agriculture durable, tirant le meilleur parti des écosystèmes tout en les préservant. La ferme France diminue d'un tiers ses consommations d'énergie et de 26% ses émissions de GES.

Les scénarios ne sont pas des pronostics sur l'avenir, encore moins l'expression des préférences

du groupe ou du ministère de l'agriculture. Ce sont des images contrastées et cohérentes de ce qui peut advenir, permettant de prendre conscience des enjeux et des opportunités. Le groupe a ainsi formulé des objectifs pour l'action publique et des recommandations qui concluent le rapport.

Les consommations d'énergie directe et indirecte de la « ferme France » varient fortement d'un scénario à l'autre, illustrant les importantes marges de manœuvre disponibles. Ainsi, le développement de la méthanisation agricole, la réduction de la dépendance à l'azote minéral, l'amélioration de l'autonomie protéique de la « ferme France », la réduction des consommations de fioul ou l'optimisation de la logistique des produits alimentaires apparaissent comme des éléments clés. Des efforts de recherche devraient accompagner ces évolutions, notamment en réorientant l'amélioration variétale (céréales réclamant moins d'azote, protéagineux à haut rendement) et en travaillant sur la performance énergétique des systèmes de production (production intégrée, agriculture biologique, systèmes herbagers, techniques alternatives au labour, etc.) et des circuits de distribution.

La thématique de l'énergie en agriculture est trop souvent considérée comme un enjeu conjoncturel, dont on peut se détourner lorsque la contrainte économique paraît moins forte ou que d'autres enjeux semblent plus urgents. En réalité, l'énergie constitue un enjeu structurel pour les exploitations agricoles et touche à leur compétitivité, leur durabilité, leur capacité à diversifier leur revenu et à répondre aux nouvelles demandes de la société.

### > En savoir plus

<http://agriculture.gouv.fr/agriculture-energie-2030>

\* Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

# Service public de l'énergie : pourquoi? comment?

**Service public: se dit d'une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.**

**Didier Lenoir**, vice-président du CLER

Se chauffer, s'éclairer, préserver l'environnement pour les générations à venir peuvent être assimilés à des besoins d'intérêt général, il est donc logique de parler de «service public de l'énergie».

Propriétaires des réseaux de distribution d'énergie, les communes et leurs groupements sont donc les acteurs désignés pour assurer cette mission. Sur les communes et les intercommunalités repose une grande partie de la réalisation des objectifs climatiques, environnementaux et énergétiques.

Leurs territoires constituent des échelons déterminants pour la mise en place d'économies, de production d'énergies renouvelables, de mobilisation contre le changement climatique. Encore faut-il que les collectivités aient les moyens d'agir sur leurs réseaux d'électricité.

Or, pour des raisons historiques, la loi du 8 avril 1946 oblige 93% des communes à confier la gestion de leurs réseaux à EDF – sans aucune consultation d'entreprises concurrentes – les plaçant ainsi sous la tutelle de l'entreprise.

Le dossier de ce CLER Infos vous invite à réfléchir à cette notion de service public de l'énergie : à ce qu'elle implique au niveau juridique, pour les citoyens, pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement sur le terrain.

Avoir un réel contrôle sur l'ensemble des réseaux d'électricité signifie logiquement pour la collectivité locale la possibilité d'évaluer les meilleures solutions. La commune peut alors viser des gains financiers dans la gestion de ses réseaux, donc des économies pour ses citoyens. Elle peut également influencer sur la qualité notamment grâce à l'adaptation des cahiers des charges aux orientations locales «climat-énergie». Le sous-investissement chronique dans la modernisation des réseaux de distribution les rend extrêmement sensibles à des perturbations météorologiques, somme toute normales dans notre zone climatique, comme nous le constatons chaque hiver.

En fait, le contrôle des réseaux par la collectivité locale constitue une formidable opportunité de développement économique local fondé sur les ressources énergétiques des territoires.

# Le service public dans le droit

## Service public, code de l'énergie et droit européen

Raphaël Claustre, directeur du Cler

**Le terme de service public est souvent utilisé selon des acceptions propres à chacun. Avant d'en explorer des approches pratiques, voici une revue de la manière dont la loi éclaire cette notion.**

Les extraits ci-dessous sont issus du futur code de l'énergie, recueil des textes législatifs. N'étant pas encore officiellement publié, son contenu est à manipuler avec prudence, en particulier les articles créés à l'occasion de la codification.

### Organisation générale du secteur de l'énergie

[Création d'article]

La politique énergétique repose sur un service public de l'énergie qui garantit l'indépendance stratégique de la nation et favorise sa compétitivité économique.

Cette politique vise à :

- contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement ;
- assurer un prix compétitif de l'énergie ;
- préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ;
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, l'État veille en particulier à :

- maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, réduire le recours aux énergies fossiles et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale ;
- développer la recherche dans le domaine de l'énergie ;
- assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins.

### Obligations de service public assignées aux entreprises du secteur de l'électricité

[Articles 1 et 2 de la loi du 10 février 2000]

Le service public de l'électricité a pour objet de garantir l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national, dans le respect de l'intérêt général.

Dans le cadre de la politique énergétique, il contribue à l'indépendance et à la sécurité d'approvisionnement, à la qualité de l'air et à la lutte contre l'effet de serre, à la

gestion optimale et au développement des ressources nationales, à la maîtrise de la demande d'énergie, à la compétitivité de l'activité économique et à la maîtrise des choix technologiques d'avenir, comme à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Il concourt à la cohésion sociale, en assurant le droit à l'électricité pour tous, à la lutte contre les exclusions, au développement équilibré du territoire, dans le respect de l'environnement, à la recherche et au progrès technologique, ainsi qu'à la défense et à la sécurité publique.

Matérialisant le droit de tous à l'électricité, produit de première nécessité, le service public de l'électricité est géré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coûts, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

### La notion de «Service Public» n'existe pas en droit européen

Si le Traité de Lisbonne de 2007 précise la notion de «Service d'intérêt général», rien ne lie explicitement service d'intérêt général et énergie.

«Les hautes parties contractantes, souhaitant souligner l'importance des services d'intérêt général, sont convenues des dispositions interprétatives ci-après, qui sont annexées au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

Article 1 :

Les valeurs communes de l'Union concernant les services d'intérêt économique général (...) comprennent notamment :

- le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales pour fournir, faire exécuter et organiser les services d'intérêt économique général d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs ;
- la diversité des services d'intérêt économique général et les disparités qui peuvent exister au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ;
- un niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs.

Article 2 :

Les dispositions des traités ne portent en aucune manière atteinte à la compétence des États membres pour fournir, faire exécuter et organiser des services non économiques d'intérêt général. »

## La Charte des services publics

**Michel Vauzelle**, député, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**Michel Vauzelle a lancé en avril 2009 une pétition pour inscrire les services publics dans la constitution, qui a rassemblé 300 000 signatures à ce jour ainsi que celles d'un cinquième des députés. Pour qu'un référendum soit organisé à ce propos, il appelle à la mobilisation pour atteindre les 3 millions de signatures. Voici le texte de la charte que les signataires demandent à inscrire à la constitution, dans lequel nous soulignons les mentions de l'énergie :**

« Le peuple français,  
 « Considérant,  
 « Que la conception et la mise en œuvre des services publics constituent une réalisation essentielle de la République française ;  
 « Que la contribution des services publics aux principes des Droits de l'homme et de la souveraineté nationale est constitutive des valeurs de la République ;  
 « Que les services publics sont le moyen de la réalisation de la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité ;  
 « Que parmi les intérêts fondamentaux de la Nation figure la notion de solidarité nationale, garantie notamment par l'existence des services publics ;  
 « Que le fonctionnement efficace des services publics doit donc être assuré fidèlement selon les principes de continuité du service, d'égalité d'accès pour tous les citoyens, de neutralité et de distribution équitable sur l'ensemble du territoire national ;  
 « Que les services publics dans leur contenu doivent garantir les conditions de l'égalité républicaine dans les domaines vitaux pour tous les individus, en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la formation et à l'enseignement supérieur, à un système de santé de haute qualité sans discrimination de revenu ou de patrimoine, à un emploi et à un système de solidarité nationale assurant un niveau de vie compatible avec la dignité humaine, à un développement dynamique et solidaire de l'économie nationale, à la sécurité et à la justice indépendante dans la proximité, à l'information libre et aux moyens de communication physiques et numériques, à la capacité de déplacement sur l'ensemble du territoire national par des transports fiables et accessibles, à l'accès à l'eau et à l'énergie, à un aménagement responsable et durable des territoires

et de l'environnement, à des collectivités territoriales assurant une démocratie de proximité et pleinement responsables et autonomes, à une culture libre dans sa création et accessible à tous dans sa diffusion, à l'accès aux pratiques sportives ;

« Proclame :

« Art. 1<sup>er</sup> – Les services publics participent pleinement des principes et valeurs que le peuple reconnaît dans la République.

« Art. 2 – Toute personne a le droit d'avoir accès aux services publics.

« Art. 3 – Il revient à l'État d'assurer la mise à disposition pour tous les citoyens de services publics de qualité, et dans l'hypothèse de services publics transférés aux collectivités locales, d'assurer à ces dernières les ressources correspondant à l'exercice effectif de ces services et à leurs évolutions.

« Art. 4 – Les principes essentiels des services publics reposent sur l'égal accès de tous les citoyens, l'égal accès sur l'ensemble du territoire, la continuité et la neutralité du service.

« Art. 5 – La République française reconnaît et garantit les services publics de l'éducation nationale, de la formation, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et de l'hôpital, de la sécurité sociale, de l'emploi, de l'accompagnement économique et industriel, de la police, de la justice, de l'information et de l'accès aux moyens de communication physiques et numériques, de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'énergie, de la protection de l'environnement, des transports, de la démocratie de proximité assurée par les collectivités territoriales, de la création et la diffusion artistiques et culturelles, de la pratique des activités sportives.

« Art. 6 – Le Gouvernement met en œuvre les politiques de son choix, dans le respect de la souveraineté nationale et de la charge des missions de service public qui lui sont confiées.

« Art. 7 – La France s'inspire de son modèle républicain de services publics dans son action à vocation internationale et européenne. »

### > En savoir plus

[www.referendum-servicespublics.com](http://www.referendum-servicespublics.com)

# Contentieux

En avril 2010 a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Paris un recours en annulation de l'avenant au traité de concession pour la distribution et la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité de la Ville de Paris. Il vous est présenté ici pourquoi le CLER a décidé de soutenir cette initiative.

**Anne-Sophie Peyret-Rosa**, CLER

## Contrôle des réseaux d'électricité : les collectivités ont les mains liées

Le local est un échelon déterminant pour la mise en place d'économies d'énergie, de développement énergétique durable, de mobilisation climatique.

Or la situation de monopole quasi absolu d'EDF auprès des collectivités, sur la distribution et la fourniture d'électricité, les empêche d'exercer un véritable contrôle démocratique des réseaux.

Les communes, ou leurs groupements, sont historiquement propriétaires des réseaux de distribution d'énergie.

Toutefois la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946, modifiée par les lois du 10 février 2000 et du 9 août 2004 sur la notion de gestionnaire du réseau de distribution, interdit aux communes de gérer leurs propres réseaux de distribution d'énergie. Elles se voient dans l'obligation d'en confier la concession pour le gaz à GRDF et pour l'électricité à EDF scindé en deux concessionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à savoir EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et ERDF (filiale à 100% d'EDF) pour la partie distribution.

## 93% des communes françaises ne peuvent ni contrôler, ni gérer pleinement leurs réseaux d'électricité

Seules échappent à cette règle les communes qui, en 1946, avaient conservé leur gestion en régie et possèdent donc une entreprise locale de distribution (ELD).

La situation de monopole quasi absolu d'EDF se justifiait pleinement dans l'immédiat après-guerre pour les besoins d'harmonisation des normes et d'économies d'échelle dans le contexte de la reconstruction. Une telle obligation quant au choix du concessionnaire n'est plus adaptée aux enjeux énergétiques actuels : comment choisir la meilleure solution pour assurer sa mission lorsqu'il est impossible de contrôler ou de comparer ?

## EDF ou les dérives de l'entreprise préférée des Français

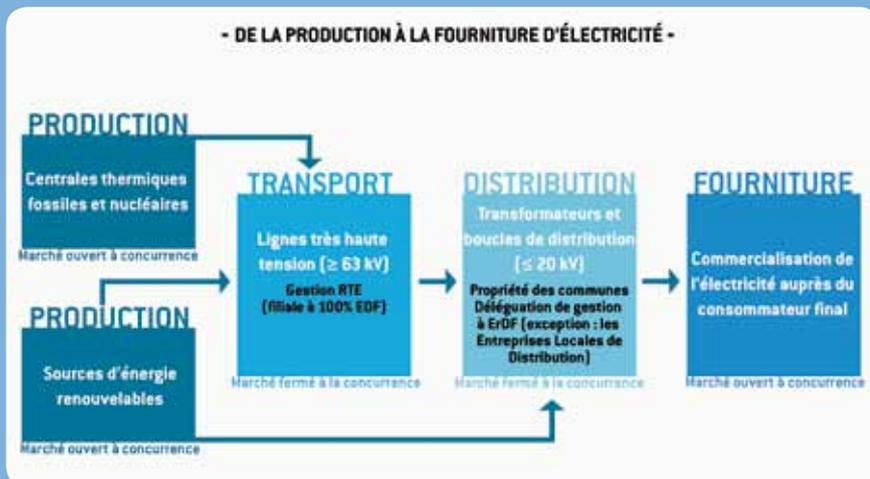
Entre expansion internationale et gestion monopolistique des réseaux français d'électricité, une grande opacité existe quant à l'usage des sommes prélevées sur les réseaux locaux.

Au moment où l'ouverture des marchés permet le développement d'entreprises internationales dont les objectifs n'ont plus rien à voir avec une quelconque localisation, il faut bien constater qu'un groupe à capitaux publics comme EDF adopte par ambition européenne, voire mondiale, les mêmes comportements que ses concurrents. Son activité locale est organisée pour lui apporter les meilleurs moyens financiers permettant de conquérir de nouveaux marchés.

En conséquence de quoi, EDF investit sur les marchés énergétiques hors France en partie avec l'argent issu des contrats de concession et normalement réservé aux investissements dans les réseaux de distribution. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) note à ce propos dans le rapport d'étape du 5 mars 2010 du groupe de travail sur la qualité de la distribution d'électricité : «Or, simultanément, EDF a procédé à d'importantes acquisitions à l'étranger. Cette expansion internationale a été financée certes par le recours à l'emprunt et par des gains de productivité, mais aussi par une réduction de la maintenance et de l'investissement sur le territoire national, en particulier par la réduction du renouvellement des ouvrages de distribution vétustes»<sup>[1]</sup>.

## Le seul recours des communes : ne pas approuver les comptes d'EDF/ERDF

Une entreprise telle qu'EDF peut apporter beaucoup au développement local à condition que les collectivités qui lui confient leurs réseaux disposent d'une autorité à la hauteur de leur responsabilité. À travers les Syndicats



d'électricité ou d'énergie auxquels elles adhèrent, les communes sont sensées disposer des moyens juridiques et techniques de ce contrôle, mais l'expérience montre que cela ne fonctionne pas. Même lorsqu'une volonté politique s'exprime en ce sens, les choix d'investissements appartiennent à EDF qui a pris l'habitude de ne jamais rendre de comptes aux autorités concédantes ou à leurs représentants.

C'est pourquoi d'importants syndicats ont été conduits ces dernières années à refuser d'approuver les comptes de leur concessionnaire imposé, EDF/ERDF. Certains syndicats tentent également d'aller plus loin : «Le Sydec (Syndicat d'équipement des communes des Landes) a sollicité les parlementaires landais afin que Michel Francony, président d'ERDF, apporte des clarifications devant la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les provisions pour renouvellement d'ERDF (11,4 milliards d'euros)» [2].

#### Comment sortir du statu quo actuel ?

Aucun signe ne permet de déceler des possibilités d'évolution légale, la mythologie en vigueur ayant fait d'EDF «l'entreprise préférée des Français» et la moindre perspective de changement de ses conditions d'intervention soulevant des tempêtes.

On ne peut que regretter le refus constant des pouvoirs publics d'organiser un large débat sur les responsabilités et les compétences des différents niveaux territoriaux, depuis l'État, jusqu'aux communes. Cet immobilisme, préjudiciable à chaque niveau, participe à la faiblesse d'un développement économique amputé du dynamisme local que pourrait apporter l'ensemble des territoires grâce à un secteur de l'énergie intelligemment décentralisé. Cela implique par ailleurs que soit organisée au niveau national la solidarité entre les territoires.

## Une initiative pour tirer la sonnette d'alarme

**Un citoyen parisien saisit le Tribunal Administratif: le CLER s'associe à cette action visant à annuler l'avenant de prolongation du contrat de concession EDF/ERDF du réseau parisien de distribution d'électricité.**

Le 31 décembre 2009, le contrat de concession de la Ville de Paris pour la distribution électrique et la fourniture au tarif réglementé arrivait à échéance. Les négociations ont donc été entamées deux ans avant en vue du renouvellement.

#### L'exemple type du renouvellement du contrat de concession aux rapports biaisés

Les discussions ont porté sur plusieurs points de divergence et en particulier sur des centaines de millions

d'euros de différends financiers<sup>[3]</sup>, comme constaté dans les comptes de plusieurs contrats de concession.

Denis Baupin, adjoint au Maire de Paris en charge du développement durable, de l'environnement et du plan climat a précisé à ce sujet que «Les provisions qui avaient été constituées qui se montaient au début de la décennie 2000 à peu près à 1 milliard (d'euros) et qui avaient été mises en provision dans les comptes de la concession, ont progressivement été rapatriées dans les comptes nationaux d'EDF. Elles n'ont donc pas été investies sur la concession mais quelque part privatisées puisqu'EDF est maintenant privée, aux dépens de la collectivité. Et ce, à un niveau qui fait qu'aujourd'hui on est à peu près à 370 millions d'euros de provision dans la concession. Donc c'est à peu près 600 millions d'euros qui se sont évaporés<sup>[4]</sup>». Or le réseau parisien souffre d'un sous-investissement évalué entre 750 millions et 1 milliard d'euros<sup>[4]</sup>.

Les faiblesses inhérentes aux concessionnaires ont été soulignées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Son rapport du 30 août 2010 dénonce notamment : «Le caractère lacunaire des informations transmises accentue le manque de lisibilité et ne permet pas à la Ville d'exercer un suivi financier global de la concession».

Pourtant, malgré les faiblesses de gestion du concessionnaire, voire le non-respect des engagements pris dans le contrat initial en termes d'entretien et d'investissement, la loi française oblige la Ville de Paris à reconduire ce contrat.

#### Une procédure soutenue par le CLER

Constatant cela, Monsieur Claustre, en sa qualité d'habitant de Paris, a décidé d'agir de la seule façon légalement possible pour alerter les citoyens sur cette situation : en février 2010, il adressait au Maire de Paris une demande de recours gracieux contre l'avenant de renouvellement du contrat. Le 15 avril 2010, sans réponse à sa demande, Monsieur Claustre saisissait le Tribunal Administratif de Paris d'un recours en annulation de ces décisions.

Si le CLER soutient le recours de Monsieur Claustre, qui est également Directeur du CLER, c'est parce que Paris a été la première des grandes agglomérations françaises à devoir renégocier son contrat de concession : l'idée n'est pas de diriger une attaque contre une ville ou une entreprise en particulier mais d'agir pour que soit rendue aux collectivités compétentes la possibilité de s'organiser suivant l'intérêt de leurs territoires.

> En savoir plus  
[www.cler.org](http://www.cler.org)

[1] Consultable sur infos.

[lagazettedescommunes.com/.../Rapport-Lapeyre-sur-qualité-de-lélectricité1.pdf](http://lagazettedescommunes.com/.../Rapport-Lapeyre-sur-qualité-de-lélectricité1.pdf)

[2] <http://energie2007.fr/actualites/fiche/1646> du 2 avril 2009

[3] Concessions de distribution électrique à ERDF : Retours sur l'expérience parisienne par Denis Baupin et Hélène Gassin [www.arnaudgossement.com/archive/2010/02/10/1.html](http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/02/10/1.html)

[4] [www.energie2007.fr/actualites/fiche/2269/denis\\_baupin\\_erd\\_f\\_edf\\_paris.html](http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/2269/denis_baupin_erd_f_edf_paris.html) «Concession de la Ville de Paris : entretien avec Denis Baupin», 22 décembre 2009

# Points de vue

## **Le service d'intérêt général de l'électricité vu par la CFDT**

**Jean-Pierre Bompard**, délégué à l'environnement pour la CFDT

**L'électricité est indispensable dans des usages domestiques ou industriels de plus en plus nombreux. Sa fourniture aux particuliers, aux entreprises, aux administrations est d'évidence un service d'intérêt général (nous préférons utiliser cette expression, bien comprise et adoptée au niveau européen).**

Précisons d'emblée que nous distinguons le service d'intérêt général lui-même de la structure chargée de le mettre en œuvre qui peut être une entreprise privée ou publique, une administration, une régie. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de déterminer les règles de ce service : par exemple égalité d'accès, tarif raisonnable. Le service d'intérêt général est un instrument de justice et de cohésion sociale.

### **La politique européenne**

L'État a et aura toujours un rôle fondamental en matière de politique énergétique, notamment à travers la Programmation Pluriannuelle des Investissements ; ce rôle devrait selon la CFDT être progressivement assumé par l'Europe, dont on attend la mise en œuvre d'une véritable politique commune de l'énergie. La CFDT est favorable à la construction d'un marché européen de l'électricité et du gaz. La situation française se caractérisant par un quasi-monopole de fait d'EDF sur le territoire national, la Commission a demandé à la France de favoriser l'ouverture du marché à la concurrence en obligeant EDF à vendre une partie de sa production à un prix «représentatif» de son prix de revient. La CFDT n'est pas contre une telle mesure transitoire qui contribuerait à l'émergence d'autres acteurs mais celle-ci doit s'accompagner de mesures visant à ouvrir véritablement le marché.

### **Les énergies renouvelables**

La directive européenne sur les énergies renouvelables, reprise en France par le Grenelle, impose de porter la proportion d'énergie renouvelable à au moins 23% de la consommation énergétique totale et requiert une part renouvelable sur l'électricité d'au moins 27%. Cela implique de développer l'éolien, le photovoltaïque, la biomasse, etc. La CFDT approuve les dispositifs de soutien économique et réglementaire mis en place à cet effet. Le Rapport au Parlement relatif à la Programmation Pluriannuelle des Investissements de production d'électricité pour la période 2009-2020 affirme la nécessité pour la France de lutter contre le changement climatique par l'utilisation

de moyens de production peu carbonés et par la sobriété énergétique. Il souligne en outre le rôle néfaste de la demande de pointe sur les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

### **Maîtriser les consommations d'énergie**

La priorité donc doit revenir à la maîtrise des consommations énergétiques qui peut être déclinée en quatre points principaux :

- la diminution du contenu énergétique de la croissance, rendue possible par le progrès technologique et par la mise en place de politiques qui s'efforcent d'agir sur la demande ;
- l'intervention publique, indispensable car elle seule est capable de prendre en charge l'intérêt général et le long terme, de fixer des objectifs sur la nature des moyens de production, la rentabilité et le volume des gisements d'économie, de mettre en œuvre la R&D et de soutenir les investissements nécessaires dans les transports, l'habitat et l'industrie ;
- cette maîtrise peut se concrétiser par des appels d'offre, des tarifs d'achat ou par tout autre moyen institutionnel réglementaire et fiscal ;
- la protection de l'environnement dépend du type d'énergie que nous utilisons et de l'usage que nous en faisons. S'engager sur la voie d'un développement durable, impose de privilégier les stratégies énergétiques au cœur desquelles se situe la satisfaction des besoins par les moyens les plus économiques (économie de la fonctionnalité).

### **Le tarif social**

De nombreux foyers sont en situation de précarité énergétique du fait des dépenses de base contraintes, notamment le chauffage électrique imposé par les bailleurs. La CFDT soutient la mise en œuvre d'un tarif social pour une tranche de consommation couvrant les besoins de base. Au-delà, le tarif pourrait être progressif et comporter un signal prix incitatif à limiter l'appel en période de pointe et plus généralement à réduire la consommation globale d'électricité. Une certaine forme de régulation du prix sera toujours nécessaire, pour répondre aux obligations de service d'intérêt général. Ces contraintes doivent s'appliquer à tout opérateur, qu'il soit public ou privé.

## Service public de l'énergie: un bien commun

**Jean-Luc Rigo**, Fédération CFDT de la chimie et de l'énergie (FCE-CFDT)

**Depuis la fin des années 90, avec l'ouverture des marchés nationaux des énergies de réseaux et les velléités de constitution d'un marché unique, le secteur n'arrête pas de s'interroger sur la notion de service public ou d'intérêt général.**

Service public, bien commun ou intérêt collectif sont des termes qui semblent recouvrir la même chose, mais sont à examiner en fonction des contextes géographique, économique ou politique et de leur place dans le temps. Ces concepts résultent d'une construction sociale.

Pour la FCE-CFDT, ces notions appliquées aux énergies de réseaux impliquent que missions de service public riment avec cohésion sociale et équité pour des biens qui sont essentiels à la vie de chacun. Le service public doit répondre à un objectif de justice sociale. Il doit garantir à chaque citoyen, dans des conditions d'égalité, quelque soit son revenu ou son lieu d'habitation, l'accès à un ensemble de biens et de services fondamentaux.

### **L'ensemble de la chaîne relève du service public pour l'électricité comme pour le gaz**

Assurer ses missions d'intérêt général entraîne pour les énergies de réseau la nécessité de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement dans le respect de l'environnement. Ces aspects doivent par ailleurs relever d'un traitement non seulement national, mais aussi européen. Les imbrications transfrontalières sont aujourd'hui indéfectibles ; pour le gaz, c'est une évidence consubstantielle tandis que, pour l'électricité, l'interconnexion des réseaux est maintenant vitale pour l'équilibrage des réseaux. Production, transport, distribution, fourniture relèvent du service public, de même que la sécurité des installations intérieures.

### **Ces missions doivent être clairement définies**

La représentation nationale doit être associée tant à l'élaboration qu'à l'évaluation et à l'évolution des contrats ou cahiers des charges de service public qui définissent ces missions. Des observatoires regroupant l'ensemble des parties prenantes (entreprises du secteur, consommateurs, salariés, collectivités locales...) doivent apporter leur contribution à leur rédaction. Il en résultera une régulation incontestable et institutionnalisée. Cette régulation doit également avoir des relais européens forts. Il faut laisser se développer un marché de l'énergie piloté par l'intérêt collectif et non au service de groupes multinationaux obnubilés par les profits immédiats. Il ne faut pas reproduire les mêmes dérives que pour les marchés financiers sans régulation transnationale. Ces missions doivent impérativement intégrer la péréquation tarifaire, la fourniture sociale, mais aussi le conseil en matière d'économie d'énergie. La péréquation tarifaire participe à la solidarité nationale en maintenant la cohésion sociale et territoriale. Le droit à l'énergie doit être renforcé et aller au-delà de la fourniture de base d'électricité ou de gaz et il participe à l'insertion des populations en difficulté.

### **Efficacité économique et développement social**

En résumé, la FCE-CFDT milite avec les organisations syndicales européennes pour un service public de l'énergie qui conjugue efficacité économique et développement social. Ceci passe par un renforcement de la régulation et du contrôle démocratique. Ainsi avec des règles clairement affichées, des évaluations régulières, les entreprises quel que soit leur statut auront toute latitude pour offrir à tous un service de qualité pérenne. La manière de clarifier ces règles passe par des contrats qui peuvent être outils de motivation. La rémunération des prestataires peut être également modulée en fonction d'indicateurs de performances incluant objectifs sociaux, environnementaux et performance économique. Ces éléments déjà partiellement mis en œuvre, doivent aujourd'hui consolider en renforçant le contrôle démocratique.

#### **> En savoir plus**

[jean-luc.rigo@fce.cfdt.fr](mailto:jean-luc.rigo@fce.cfdt.fr)

#### **Note de CLER Infos**

Hormis la CFDT, les autres syndicats significatifs dans le secteur de l'énergie ont également été sollicités mais n'ont pas souhaité se prononcer.

La CRE a été contactée pour donner son point de vue sur la notion de service public de l'énergie. Nos sollicitations sont, à ce jour, restées sans réponse.

## Service public de l'énergie : régie ou concession ?

**Christel Leca**, CLER

**Le service public de l'énergie, de compétence communale depuis 1906, est géré, comme la distribution de l'eau, en régie directe par les communes ou par des syndicats, souvent intercommunaux, qui concèdent au seul opérateur du marché, ERDF, sa gestion. Existe-t-il un système idéal, dans l'état actuel ? Comment chacun prend en compte l'intérêt général ? Interview croisée entre Philippe Durieu, directeur adjoint du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (Siel), et Laurent Morelle, directeur de la régie communale de Montdidier (Somme).**

### 1– Dans quelle mesure l'énergie fait-elle partie de vos missions de service public ?

**Philippe Durieu :** mutualiser les moyens pour assurer un service public de l'énergie (électricité, puis gaz) de qualité est à la base de la création, en 1950, du Siel qui regroupe depuis janvier 2010 l'ensemble des 327 communes du département de la Loire, 42 groupements de communes ainsi que le conseil général. Il s'agit donc de rendre un service de distribution de l'énergie identique pour toutes les communes, de la plus petite à la plus importante. La concession à l'opérateur ERDF est basée sur un cahier des charges mentionnant des exigences de qualité, d'entretien et de renouvellement, dont le Siel a pour objectif de contrôler la bonne exécution.

**Laurent Morelle :** en 1925, la commune de Montdidier a choisi de garder la main sur le service public de l'énergie en créant une régie communale. Celle-ci est dirigée par un conseil d'administration, au sein duquel siègent trois élus communaux et deux représentants des associations de consommateurs, et dispose d'un budget autonome issu de la vente de l'énergie. Nos 3 200 clients (l'ensemble des habitants de Montdidier) font vivre les neuf employés de la régie ainsi que des artisans locaux. Nos bénéfices sont reversés à la commune, diminuant d'autant l'imposition des administrés.

### 2– Quelles exigences et attentes votre collectivité a-t-elle sur la gestion de ses réseaux de distribution d'électricité ?

**Philippe Durieu :** en tant qu'autorité concédante, notre mission de contrôle du concessionnaire est poussée : nous réglons les litiges (problèmes de surtension ou de sous-tension, microcoupures...) avec les usagers (environ 300 chaque année) en nous faisant l'intermédiaire entre eux et l'opérateur, et faisons des points réguliers avec ERDF (toutes les six semaines). Nous assurons la maîtrise d'ouvrage du réseau électrique en milieu rural et ERDF en urbain. Dans les deux cas, le réseau est confié à ERDF auprès de qui nous insistons pour une constante amélioration. Nous organisons des formations régulières des travailleurs sociaux et des services en charge de la précarité au conseil général et à la caisse d'allocations familiales afin que les tarifs sociaux soient appliqués. Un tiers seulement des usagers qui y ont droit en bénéficient actuellement sur le département : notre objectif est de faire passer ce taux à 100%. Pour cela, en tant que membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), nous faisons remonter auprès des pouvoirs publics les difficultés d'application du dispositif, souhaitant que les procédures soient simplifiées. Enfin, nous avons développé depuis 10 ans notre compétence sur la gestion énergétique et la maîtrise des consommations. Ainsi, nos conseillers en énergie (un agent mutualisé pour 35 000 habitants) assistent les collectivités dans leurs démarches d'amélioration énergétique au travers du suivi des factures, du diagnostic des bâtiments, de propositions d'actions et enfin de suivi des chantiers. Nous investissons dans les énergies renouvelables dans ce même esprit de maîtrise des consommations : il ne s'agit pas de reporter le gaspillage sur d'autres énergies mais bien de moins consommer. Ainsi, lors de la pose de panneaux photovoltaïques, nous reversons 40% du bénéfice estimé de la vente de l'électricité produite à la collectivité, qui doit financer une opération d'économie d'énergie avec cette redevance.

**Laurent Morelle :** c'est le bien-être de nos habitants qui compte avant tout. Que ce soit pour l'électricité ou le réseau de chaleur, nous veillons à la bonne distribution de l'énergie, à respecter les besoins de tension, éviter les variations de tension chez nos clients, garantir la puissance disponible nécessaire à leur alimentation... Mais il s'agit aussi d'une prestation de proximité. Nous avons ainsi ouvert un point d'accueil où nos clients peuvent payer leur facture, trouver des solutions à leurs

problèmes, signaler d'éventuels dysfonctionnements, demander des échelonnements de paiements... Ce point d'accueil est primordial, il ne s'agit pas d'un service téléphonique dépersonnalisé. Nos techniciens sont les voisins de nos clients : une relation de proximité permet des arrangements, une souplesse, une vraie réactivité. Par ailleurs, nos bénéfices (plusieurs dizaines de milliers d'euros) sont intégralement reversés à la collectivité : nous n'alimentons pas des actionnaires et ne sommes pas soumis à la tyrannie de la rentabilité. Nous souhaiterions pouvoir baisser les tarifs ou les adapter en fonction du quotient familial de nos clients. La Loi nous l'interdit. Nous avons donc décidé de redistribuer nos bénéfices au travers d'actions d'accompagnement de la maîtrise de l'énergie : nous subventionnons des opérations d'isolation ou l'achat de modes de chauffage respectueux de l'environnement (pompes à chaleur, poêles à bois...). Comme ces subventions sont plafonnées, les plus petits revenus sont avantagés par rapport aux revenus élevés, dont les investissements sont en général plus conséquents. C'est une façon de faire œuvre sociale tout en restant dans le cadre légal du tarif réglementé.

### 3- Estimez-vous que le recours à une régie ou un syndicat soit une réponse à ces exigences ?

**Philippe Durieu :** il n'y a pas une solution idéale et répliquable systématiquement. Le choix entre régie ou délégation de service public est un choix politique. Aucune des deux modalités ne peut être exclue d'entrée de jeu. On peut rester dans le système concessif en le faisant évoluer. Ainsi, nous n'avons pas de moyens de pression autre que la négociation quant à la réduction de la durée des coupures. Dans la Loire, nous avons vécu depuis cinq ans une dégradation en passant de 40 minutes par an et par abonné à près de 90 minutes... Mais l'opérateur nous fait savoir que c'est la moyenne nationale, concentrant ses efforts d'investissement sur les réseaux dans les zones où cette moyenne est dépassée... Lors du renouvellement des concessions, qui devrait intervenir aux alentours de 2022 sur l'ensemble du territoire, la FNCCR demandera vraisemblablement la modification du cahier des charges dans le sens d'une pénalisation –pourquoi pas financière– du non respect des clauses qualitatives et quantitatives. Ce sera d'ailleurs le moment d'établir la comparaison, en fonction du contexte du moment, entre une gestion en régie ou concédée...



© Régie de Montdidier

**Laurent Morelle :** je ne sais pas quelle est la meilleure solution, mais la gestion en régie est la meilleure pour moi, car je privilégie le service public et la proximité. Je préfère aider ma population plutôt qu'alimenter des fonds de pension avec mes bénéfices. Mais c'est compliqué... Avec la Loi NOME, nous devons nous séparer en 2015 de nos clients industriels, puis de nos clients particuliers en 2025. Pour tous, le prix du kWh va augmenter... Pour anticiper cette ouverture du marché, nous misons sur la diversification avec le parc éolien, le réseau de chaleur, des projets de méthanisation et de solaire photovoltaïque. Aujourd'hui la régie s'oriente vers ses propres moyens de production, pour continuer à accompagner ses clients. Avec l'augmentation du parc éolien de quatre à neuf turbines, nous couvriront largement les consommations de la ville : pourquoi ne pas devenir autonome et vendre nos kWh à un prix inférieur au marché ? C'est un rêve, va-t-on réussir, c'est autre chose...

#### > En savoir plus

– Siel : 04 77 43 89 00

[www.siel42.fr](http://www.siel42.fr)

– Régie communale de Montdidier : 03 22 73 31 31

[www.regiecommunaledemontdidier.fr](http://www.regiecommunaledemontdidier.fr)

## Et demain... imaginons!

**Didier Lenoir**, vice-président du CLER

Les réseaux électriques de distribution évoluent très vite grâce au transport d'informations par «courant porteur» et au développement des «compteurs intelligents».

Les multiples services interactifs qu'ils proposent en feront de véritables «systèmes nerveux» de leurs territoires.

Il s'agit donc bien d'outils nécessaires aux collectivités territoriales pour assurer les responsabilités que leur reconnaissent les lois Grenelle en vue de la transition énergétique.

Dès lors, les citoyens entreront de plain-pied dans le système énergétique français et nous verrons fleurir les PME-PMI, les artisans, les associations de toutes sortes qui sauront se développer et investir, mobilisés par les politiques climat-énergie enfin crédibles de leurs collectivités.



© Aaron Kohr - Fotolia.com

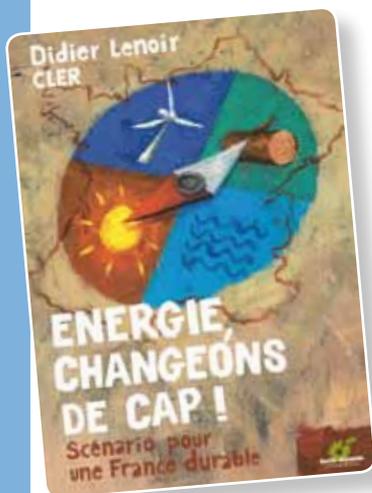
Quelques précautions seront toutefois nécessaires pour éviter les effets pervers de dynamismes inégaux ou d'options techniques divergentes.

La solidarité entre territoires sera réaffirmée en adaptant la péréquation tarifaire à la nouvelle organisation.

Un débat permanent, entre l'État et les syndicats, gestionnaires de réseaux, devra être institué pour maintenir la cohérence des normes et adapter les relations contractuelles en tenant compte des situations régionales et locales.

Grâce à la clarté d'une nouvelle gouvernance, fondée à tous les niveaux sur des décisions démocratiques, notre pays trouvera la voie d'une large autonomie énergétique rendue possible par ses ressources humaines mobilisées pour la mise en valeur de son exceptionnel potentiel naturel.

## Publications



### **Énergie, changeons de cap!**

D'hier à demain l'énergie a toujours été et sera toujours le centre des enjeux politiques, financiers et tout simplement quotidiens de nos sociétés humaines. Ce livre introduit une réflexion globale : perspective d'une véritable responsabilité partagée, moyens d'utiliser les énergies inépuisables que le soleil et la Terre nous prodiguent quotidiennement.

Édition **Terre vivante**, septembre 2007, 158 pages.

### **Le service public de l'électricité**

Cet ouvrage est un essai de présentation synthétique et raisonnée de tous les textes officiels concernant l'électricité en France, assorti de commentaires et de références bibliographiques et jurisprudentielles.

**Droit de l'électricité. Textes et commentaires**, Éditions **Dalloz**, 2003, 1780 pages, 148 €.

### **Droit au logement et service public de l'énergie : quelle pratique de lutte contre la précarité énergétique ?**

Cette table ronde rassemblait des organisations qui s'intéressent au service public du logement ou au service public de l'énergie – voire les deux – et qui partagent les mêmes inquiétudes : l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité des particuliers au 1er juillet 2007.

**Table ronde du 18 juin 2007 animée par Jean-François Gerfaut de l'Aitec (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs), gratuit.**

# Veille réglementaire...

## Directive européenne Bâtiment

La révision de la Directive européenne Bâtiment a été adoptée le 19 mai 2010 par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.

Si la première mouture avait pour but d'imposer aux pays membres l'adoption d'une réglementation thermique (RT) pour les bâtiments neufs, cette nouvelle version introduit de nouvelles exigences, et notamment :

- une réglementation thermique pour les bâtiments neufs plus stricte, plus précise (exigences de résultats optimum technico-financiers, etc.);
  - la construction obligatoire de bâtiments «presque zéro énergie» en 2020 (2018 pour les bâtiments publics);
  - la promotion de l'optimum technico-financier (raisonnement en «coût global»). Des études sur ce concept sont en cours au niveau européen;
- une obligation de DPE élargie aux bâtiments de moins de 500 m<sup>2</sup> (puis 250 m<sup>2</sup> en 2015) avec des informations à fournir plus précises et abordant l'aspect financier.

Elle demande également aux États-membres de mettre en place des systèmes de vérification de leur RT et de sanctions en cas de non respect de cette dernière.

Par ailleurs, l'intervalle entre deux renforcements d'une RT ne devra pas dépasser 5 ans. La France devra donc créer une RT entre 2012 et 2020.

Les textes français existants permettent déjà de se conformer à la majorité des exigences de la nouvelle réglementation européenne: réglementations thermiques pour le neuf et l'existant, inspection des systèmes de chauffage et de climatisation,

étude de faisabilité des approvisionnements en énergie, etc.

Les décrets de la RT 2012 toujours en instance de publication permettront *a priori* de répondre aux exigences non traitées (intervalle de révision, vérification du respect de la RT, etc.).

Le système français de diagnostic de performance énergétique (DPE) devrait quant à lui subir des changements plus importants (le calendrier de parution des décrets spécifiques s'étalerait de février à mai 2011).

## Zoom sur...

### Mal-logement, dépenses d'énergie et inégalités: carton rouge!

Dans son dernier rapport «noir» sur l'état du mal-logement, la Fondation Abbé Pierre souligne l'accentuation des inégalités liées au logement en France (accès, maintien, mais aussi patrimoine brut détenu).

La part des dépenses contraintes (coût du logement, eau, électricité, gaz, frais d'assurances, télécommunications...) dans le budget a augmenté pour l'ensemble des ménages depuis plus de trente ans, mais pas dans les mêmes proportions: +100% pour les plus modestes, +35% pour les plus aisés.

Les sollicitations des dispositifs locaux existants pour accompagner les ménages en difficulté de logement ont fortement progressé (fonds énergie des FSL notamment), quand dans le même temps une stagnation, voire une diminution progressive des moyens disponibles, est observée. Les

dépenses liées à l'énergie explosent, ce qui suscite, outre un nombre d'impayés de factures en hausse, de nouveaux comportements d'économie «extrêmes» (restrictions drastiques, coupures volontaires...).

Le rapport s'intéresse aussi aux conséquences, pour les ménages modestes, de politiques qui encouragent l'accession à la propriété. En effet, «le coût du logement est souvent renchéri par les choix de localisation que font les ménages les plus modestes pour accéder à la propriété», majoritairement en zone C (rurale ou semi-urbaine).

Ce «choix» engendre souvent un étalement urbain consommateur d'espace, d'énergie et de temps (coûts considérables des déplacements qui nécessitent presque toujours le recours à la voiture

individuelle), et peut contribuer au renforcement de la ségrégation sociale.

Autre conséquence: l'achat par ces ménages de logements parfois vétustes peut entraîner des difficultés à faire face aux nécessaires coûts de réhabilitation et aux dépenses énergétiques élevées.

Pour ces ménages modestes, l'accès à la propriété peut constituer une source de fragilisation, et une porte d'entrée notable vers l'isolement et la précarité énergétique.

#### > En savoir plus

[www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication\\_rmi](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication_rmi)

# Collectivités et énergies

## Les Champions 2011 de la Ligue EnR France

Les Champions ont été récompensés pendant la 12<sup>e</sup> édition des Assises de l'Énergie et du Climat des Collectivités Territoriales, le mercredi 26 janvier 2011, au Stade des Alpes à Grenoble.



© Atelier Chévaron/Guillaume Bognard

La Ligue EnR France<sup>[1]</sup> est une compétition énergies renouvelables entre collectivités françaises, organisée par le CLER. La saison 2010 a mobilisé 450 collectivités, représentant 850 communes et 11 millions d'habitants, qui ont concouru dans les catégories biomasse (chaufferies, méthanisation) et solaire (photovoltaïque et thermique).

**Les champions 2011 dans chaque catégorie et chaque division sont :**

### Biomasse

> Classement général (de 10 à 10 millions hts):

**Macôt-la-Plagne** (73)

3 100 kW pour 1 591 hts

> De 5 000 à 19 999 hts :

**Andrézieux-Bouthéon** (42)

6 000 kW pour 9 733 hts

> De 20 000 à 99 999 hts :

**Sedan** (08)

6 000 kW pour 20 234 hts

> Plus de 100 000 hts :

**Grenoble** (38)

40 200 kW pour 158 746 hts

### Solaire

> Classement général (de 10 à 10 millions hts):

**Châtillon-en-Diois** (26)

250 kW et 191 m<sup>2</sup> pour 575 hts

> De 5 000 à 19 999 hts :

**CC du Saint-Varentais** (79)

189 kW et 278 m<sup>2</sup> pour 5 589 hts

> De 20 000 à 99 999 hts :

**Baie-Mahault** (Guadeloupe)

7 033 kW pour 28 893 hts

> Plus de 100 000 hts :

**Cirest – Réunion Est** (Réunion)

28 736 m<sup>2</sup> pour 114 467 hts

Dans les sous-catégories solaires, Perpignan Méditerranée, la communauté de communes du Val d'Ille et Weinbourg font une entrée remarquée en solaire photovoltaïque. Relative stabilité en revanche pour le solaire thermique, qui reste l'apanage des communes savoyardes : Albiez-le-Jeune, La-Motte-Servolex (devançant Saint-Jean-de-Maurienne cette année) et Chambéry, indétrônable numéro un depuis la création du championnat.

### Tramayas fait feu de tout bois

À l'occasion de la cérémonie de récompenses de la Ligue EnR France, le Prix Spécial du Jury a été remis à Tramayas (963 hts, Saône-et-Loire). Cette commune a mis en place un réseau de chaleur bois qui dessert aujourd'hui l'intégralité de ses bâtiments publics. Elle fut l'une des premières à mener une politique d'extinction de son éclairage public au cœur de la nuit, afin de réaliser des économies d'énergie et de préserver la biodiversité nocturne. Après avoir adopté un Plan Local d'Urbanisme favorisant la compacité du bourg, elle travaille actuellement à la réalisation d'un écoquartier. Mais c'est aussi l'engagement de tous les instants de Michel Maya, Maire de Tramayas, à partager ses réflexions et son expérience avec ses pairs, et à utiliser le moindre levier dont il dispose pour porter des messages pédagogiques et des projets énergétiques exemplaires, qui a joué en faveur de la petite commune rurale.

### L'art de conjuguer sérieux et convivialité

Les partenaires de la Ligue EnR, représentés par Jacques Ravallault, directeur de l'action territoriale à l'ADEME, Richard Lavergne, conseiller de la Commissaire générale au développement durable et du directeur général Énergie-Climat au MEDDTL/MINEFI, et Christian Coigné, Maire de Sassenage pour l'AMF, ont remis aux champions un maillot de football aux couleurs de la Ligue EnR France, aux côtés de Sandrine Buresi, directrice de Gefosat et administratrice du CLER, et Marc Jedliczka, directeur d'Hespul et vice-président du CLER. Vêtus de leur tenue sportive, les lauréats ont ensuite participé à une séance photos aérienne et ludique. En marche de la cérémonie, ils ont aussi présenté les grandes lignes de leur politique énergétique au cours d'entretiens filmés. Les photographies et les vidéos de la cérémonie sont disponibles sur le site et la chaîne<sup>[2]</sup> de la Ligue EnR.

### L'Europe en ligne de mire pour les champions

La Ligue EnR France fait partie intégrante de la Ligue des Champions EnR (« RES Champions League »), compétition à l'échelle européenne. À ce titre, toutes les collectivités inscrites participent automatiquement au classement européen<sup>[3]</sup>. Les collectivités françaises qui s'inscriront avant le 31 mars pourront aussi prétendre à un titre de Champion européen 2010 des énergies renouvelables. La deuxième cérémonie de récompenses européenne aura lieu dans l'hémicycle du Parlement tchèque, à Prague, le 2 juin prochain.

[1] [www.ligue-enr.fr](http://www.ligue-enr.fr)

[2] [www.youtube.com/user/LigueEnR](http://www.youtube.com/user/LigueEnR)

[3] [www.res-league.eu/fr](http://www.res-league.eu/fr)

## Vie du réseau

### Nouveaux membres du réseau

**Bienvenue aux trois nouveaux membres récemment validés par le Conseil d'Administration**

#### Collège B

**SARL S2T, 92150 Suresnes (Ile-de-France)**

Activité: Bureau d'études spécialisé depuis 1991 dans le domaine de la MdE et les EnR, dans les secteurs du bâti, de l'industrie électrique et thermique. S2T – Services Thermiques et Techniques – travaille sur la géothermie sur sondes verticales et sur aquifère, les chaufferies bois, la cogénération biomasse, les réseaux de chaleur géothermiques, le solaire thermique et photovoltaïque, la récupération de chaleur des eaux usées des bâtis, et la conception de bâtis BBC.

**Contact : Jérôme Mathieu, directeur général**

**jerome.mathieu@s2t.fr**

**Tél. 01 46 97 21 64**

**www.s2t.fr**

#### LUBERON SOLAIRE SARL, 13014 Marseille (PACA)

Activité: Achat, vente, pose et exploitation des installations solaires notamment des générateurs photovoltaïques. Luberon Solaire est spécialisé en photovoltaïque en milieu agricole, sur les départements 04, 05, 84 et 13 en région PACA.

**Contact : David Mulhaupt, Gérant adjoint**

**contact@lubersonolaire.fr**

**Tél. 04 92 87 57 57**

**http://lubersonolaire.fr**

#### Collège C

**ALE / EIE 37, 37000 Tours (Centre)**

Activité : ALE créée en novembre 2009, dont les activités principales sont :

- le conseil en maîtrise de l'énergie et en énergies renouvelables ;
- la lutte contre la précarité énergétique (l'ALE fait partie du réseau RAPPEL) ;
- l'accompagnement des collectivités sur la maîtrise de l'énergie.

**Contacts : Patrick Gachet, directeur technique et**

**Jérôme Roch, directeur général**

**ale37@orange.fr**

**Tél. 02 47 60 90 70**

## Action CLER

### Rendez-vous à Lorient pour l'AG du CLER



**Pour notre Assemblée Générale, nous serons accueillis du 25 au 27 mai à Lorient par nos adhérents locaux : l'ALE de Bretagne Sud, la Mairie de Lorient, Eole Génération et Nass-et-Wind.**

Comme chaque année, l'AG sera l'occasion de passer quelques heures à quelques jours ensemble, selon vos disponibilités, pour échanger, débattre et réfléchir à l'évolution de nos filières d'activités et de nos métiers. Nous espérons vous y voir nombreux !

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'appel à posters lancé dans le réseau. Nous vous proposons de venir présenter vos initiatives locales pour les faire connaître, les diffuser et permettre à d'autres de se les approprier.

Six projets seront sélectionnés selon des critères d'originalité et de répliquabilité. Les sessions de posters se dérouleront le jeudi 26 mai à partir de 11h30, sur 3 temps de 30 minutes.

Vous êtes intéressé ? Alors envoyez vos propositions et vos questions avant le 8 avril 2011 à [reseau@cler.org](mailto:reseau@cler.org)

#### > En savoir plus

**Programme prévisionnel sur [www.cler.org](http://www.cler.org), rubrique «Le CLER-» AG 2011» et**

**inscrivez-vous en ligne dès maintenant !**

## Des prix CEE décernés au sein du réseau

Lors de la 12<sup>e</sup> édition des Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des collectivités territoriales, tenue à Grenoble fin janvier, quatre collectivités ont été récompensées pour leurs économies d'énergie.

Parmi elles figurent deux membres du CLER : le **SyDEV**, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée et l'**OPAC 38** (Office Public Aménagement et de Construction). Ils obtiennent, aux côtés de la Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80) et le Conseil régional de Bourgogne, un grand prix des certificats blancs, décerné par la FNCCR.

Les trois premiers prix sont attribués dans les secteurs suivants :

- bâtiment : **OPAC 38** > 172,813 GWh cumac («On a vendu les CEE à 0,4 centimes du kilowattheure. Ça a rapporté 400.000 euros à l'OPAC».);
- éclairage public : **SyDEV** > 122,956 GWh cumac ;
- groupement de maîtres d'ouvrages (éclairage public, bâtiments) : FDE 80 > 58,47 GWh cumac.

Enfin, un prix spécial est décerné au Conseil régional de Bourgogne pour la qualité et l'exemplarité de sa démarche de regroupement des maîtres d'ouvrage > 31,372 GWh cumac.

La remise des prix est effectuée par Bertrand Lachat, président du Syndicat départemental d'énergies de l'Isère (SE 38). «Les 90 collectivités locales disposant d'un compte sur le registre Emmy ont déposé un total d'environ 2 000 GWh cumac depuis le lancement du dispositif, a-t-il souligné. Cela montre que ce Grand prix est largement représentatif et commence à s'inscrire dans le paysage énergétique français».

# Chiffres clés

## Données énergie et CO<sub>2</sub>

Prix du baril brut<sup>[1]</sup> : 98 \$ (au 25 février 2011) ↗  
 Prix de la tonne de CO<sub>2</sub><sup>[2]</sup> : 15 € (au 25 février 2011) →  
 Prix du kWh cumac pour l'échange de CEE<sup>[3]</sup> (janvier 2011) :  
 0,36 c€ ↗  
 Émissions de CO<sub>2</sub> énergétique en France<sup>[4]</sup> :  
 367 Mt (janvier 2010 à décembre 2011) →  
 .....  
 Facture énergétique française<sup>[4]</sup> :  
 59 Md€ (août 2009 à juillet 2010) ↗  
 Consommation d'énergie primaire en France<sup>[4]</sup> :  
 251 Mtep (juin 2009 à mai 2010) →  
 Consommation d'énergie finale en France en 2009<sup>[4]</sup> :  
 169 Mtep →

Sources : [1] – NYMEX

[2] – Point Carbon

[3] – www.emmy.fr

[4] – IEA

[5] – Plans d'action EnR (www.ecn.nl/nreap)

[6] – MEDDTL

## Hydroélectricité

(y compris pompage turbinage\*)

### Total Europe 2008<sup>[4]</sup>:

Capacité de production : 3 287 554 MW  
 Part de la consommation électrique : 19,6 %

### Total Europe 2010<sup>[5]</sup>:

Capacité de production : 115 052 MW  
 Part de la consommation électrique : 10,5 %  
 Objectif 2020 : 135 554 MW  
 Hausse annuelle moyenne : +1,7 %

### Total France 2009<sup>[5,6]</sup>:

Capacité de production : 25 349 MW  
 Part de la consommation électrique : 14,5 %  
 Objectif 2020 : 28 300 MW  
 Hausse annuelle moyenne : +1,1 %

\* Le pompage turbinage n'entre pas en compte dans la définition d'énergie renouvelable de la directive européenne 2009/28/CE car elle est considérée comme un moyen de stockage. Cette technologie figure cependant dans la plupart des statistiques disponibles.

# Agenda mars-avril 2011

### • Salon Terre !

du 18 au 21 mars, à Lorient (56)  
 5<sup>e</sup> édition de ce salon régional du développement durable.  
[www.salon-terre.fr](http://www.salon-terre.fr)

### • Congrès international : Progress in biogas II

du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, à Stuttgart Hohenheim (Allemagne)  
[www.progress-in-biogas.com/en](http://www.progress-in-biogas.com/en)

### • Salons Energissima – Greentech – EcoHome

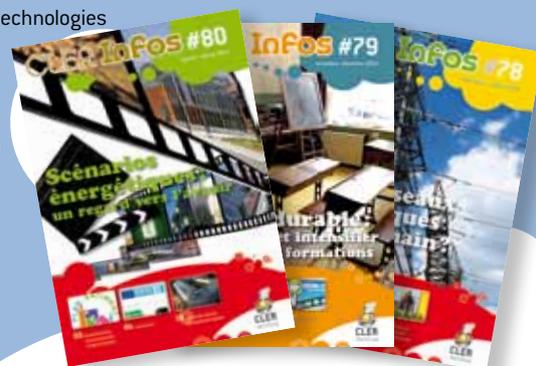
du 13 au 16 avril, à Granges-Paccot (Freibourg - Suisse)  
 Salon suisse des énergies renouvelables et des technologies nouvelles.  
[www.energissima.ch](http://www.energissima.ch)

### • Salon Bois Énergie

du 24 au 27 mars, à Besançon (25)  
[www.bees.biz](http://www.bees.biz)

### • Salon Innovative Buildinge

du 5 au 7 avril, à Paris-Porte de Versailles (75)  
[www.innovative-buildinge.fr](http://www.innovative-buildinge.fr)



Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos. Rendez-vous sur le site du cler : [www.cler.org/clerinfos](http://www.cler.org/clerinfos)

## Bulletin d'abonnement

- 1 an d'abonnement (6 n°) : 30 € France métropolitaine / 35 € DOM-TOM et étranger
- 2 ans d'abonnement (12 n°) : 60 € France métropolitaine / 70 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tél. : .....

Email : ..... Web : .....

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement :

CLER – 2 B rue Jules Ferry – 93100 Montreuil

Au sommaire du prochain CLER Infos :

«Vers des territoires à énergie positive»